PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Albiez-Montrond, sous la présidence de Madame Laure MORICE, dûment convoqués l'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 11

Mme Laure MORICE, Maire
M Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
M Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mme Colette CHARVIN, Maire déléguée de Montrond
M Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
M Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
M Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Etai(ent) absent. e(s) excusé(es) : 0
Secrétaire de séance : Bruno Bastide

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du CM du 02/09/2026 et du 09/09/2026 ;
2. Budget 2026 Régie Domaine Skiable Albiez Montrond (décembre) ;
3. Assiette ONF : coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier ;
4. Remboursement des frais engagés par un bénévole de la commune ;
5. Motions SMR et Ferroglobe ;
6. Levée séquestre SCIA du Presbytère ;
7. Intégration de Mme Colette CHARVIN à la commission travaux ;
8. Intégration de Mr bruno BASTIDE à la commission RH et tourisme ;
9. Création d'une commission urbanisme ;
10. Aménagement d'une partie de la pelouse du cimetière en emplacements destinés aux concessions funéraires ;
11. Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet ;
12. Questions diverses.

Mme le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour.

En ouverture de séance Mme le Maire communique différentes informations.

1- INFORMATIONS

Notre nouveau Secrétaire Général arrivera le 30 novembre prochain.

Le directeur des Services Techniques, quittera ses fonctions le 30 novembre prochain, deux candidatures sont en cours.

La 3CMA nous a informés que dorénavant les paiements publics ne pourront plus être effectués par chèque.

Les vœux du maire sont prévus le vendredi 15 janvier 2027 en fin de journée à la Salle des Fêtes, cette date pourra être décalée d'une semaine si besoin.

M Julien VIAL fait le point sur la régie Albiez Domaine Skiable :

- Le directeur de la Régie, a pris ses fonctions.
- Le premier travail consiste à reprendre tous les contrats en cours.
- La vente en ligne des forfaits devrait être opérationnelle en Octobre.

Un appel d'offres public a été lancé pour l'électricité, la renégociation des contrats d'assurance est en cours.

Mme Maryline PHILIPPOT fait le point sur le pôle enfance

- A la crèche, nous avons recensé cet été 225 heures pour les vacanciers sur une période de six semaines. En comparaison, l'hiver dernier nous avions eu 275 heures sur dix semaines.
- Au centre de loisirs, 47,5 heures pour l'été (pas de comparatif disponible).

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2026

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve le procès-verbal.**

3. BUDGET 2026 REGIE DOMAINE SKIABLE ALBIEZ MONTROND (Décembre).

Présentation du tableau présentant le budget 2026 (pour décembre uniquement), de la régie Albiez Domaine Skiable avec le détail par chapitres.

ALBIEZ-MONTROND - BS 2026 - REGIE ALBIEZ DOMAINE SKIABLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		BP 2026
011	Charges à caractère général	137 885,00
012	charges de personnel	160 000,00
65	Autres charges	100,00
66	Frais financiers	2 015,00
TOTAL DEPENSES REELLES		300 000,00
042	Amortissement des biens	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00
002	Déficit reporté	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		300 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		BP 2026
70	Produits des services	300 000,00
74	Participations	0,00
75	Autres recettes	0,00
013	Atténuation de charges	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		300 000,00
042	Amortissement des subventions	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE		0,00
002	Excédent reporté	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		300 000,00

RESULTAT DE FONCTIONNNEMENT	BP 2026
	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		BP 2026
16	Capital de dette	6 600,00
20	Etudes	0,00
21	Travaux	53 400,00
TOTAL DEPENSES REELLES		60 000,00
040	Amortissement des subventions	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00
001	Déficit reporté	
TOTAL INVESTISSEMENT		60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		BP 2026
10	Dotation	60 000,00
16	Emprunts et dettes	
TOTAL RECETTES REELLES		60 000,00
040	Amortissement	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE		0,00
001	Excédent reporté	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		60 000,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	BP 2026
	0,00

RESULTAT DE CLOTURE (fonctionnement + investissement)	0,00

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve le budget**.

4. ASSIETTE ONF : coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale d'Albiez-Montrond relevant du régime forestier, l'Office national des forêts (ONF) a établi une proposition concernant les coupes de bois à inscrire à l'état d'assiette pour l'année 2027.

L'état d'assiette permet de définir les parcelles forestières dont les peuplements sont arrivés à maturité ou nécessitent une intervention sylvicole au regard des objectifs de gestion prévus par l'aménagement forestier de la forêt communale.

Pour l'exercice 2027, l'ONF propose d'inscrire à l'état d'assiette les coupes portant sur les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 10 : La Cochette
- Parcelle n° 11 : La Cochette

Ces coupes sont proposées conformément aux orientations de l'aménagement forestier applicable à la forêt communale et ont vocation à assurer une gestion durable des peuplements forestiers, leur renouvellement ainsi que la valorisation du patrimoine forestier communal.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'assiette des coupes pour l'année 2027.

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve les coupes**.

5. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR UN BENEVOLE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de son intervention bénévole pour le compte de la commune de Montrond, un bénévole a procédé à l'achat de **fusibles nécessaires aux besoins de la commune**, pour un montant total de **9,98 € TTC**.

Ces dépenses ont été engagées personnellement par le bénévole et sont justifiées par la facture correspondante.

Afin de rembourser les frais effectivement engagés pour le compte de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de la somme de **9,98 € TTC** .

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve le remboursement.**

6. MOTIONS SMR ET FERROGLOBE

En guise de soutien et après approbation des 2 motions lors du comité syndical du SPM (Syndicat du Pays de Maurienne) le 15/09/2026, Madame le Maire propose d'adopter les 2 motions.

Après lecture des 2 motions, et après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve les deux motions.**

7. LEVEE SEQUESTRE SCIA DU PRESBYTERE

La S.C.I.A. du Presbytère a acquis auprès de la commune d'Albiez-Montrond, en 2022, l'ancien bâtiment de la cure afin d'y réaliser, une résidence.

Lors de la réalisation de cette opération, une clause prévoyait la réalisation d'une liaison avec le domaine skiable des Karellis.

Cette liaison n'étant pas réalisée au moment du démarrage des travaux, et afin de ne pas retarder la signature de l'acte, une somme de **70 000 € a été placée sous séquestre**, dans l'attente de l'évolution de cette situation.

Demande de la S.C.I.A. du Presbytère

Par courrier adressé à Madame la Maire, la S.C.I du Presbytère sollicite aujourd'hui la libération de la somme de 70 000 € placée sous séquestre.

La société indique que, malgré les démarches engagées par la commune, la liaison avec le domaine skiable des Karellis ne sera finalement pas réalisée et considère que le maintien du séquestre n'a dès lors plus de raison d'être.

La S.C.I.A. sollicite également la délivrance d'une attestation d'achèvement des travaux, document qu'elle indique nécessaire à la clôture de son projet.

Proposition

Au regard de la demande formulée par la S.C.I.A. du Presbytère, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la levée du séquestre de 70 000 €, sous réserve de la vérification des conditions prévues dans l'acte de vente et des éventuelles obligations contractuelles demeurant à la charge de la société.

Après délibération et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal a**pprouve la levée du séquestre et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision avec une abstention de Mme Corinne Chaumaz.**

8. INTEGRATION DE MME COLETTE CHARVIN A LA COMMISSION TRAVAUX

Il est proposé d'intégrer Mme Colette CHARVIN à la commission travaux.

Cette intégration permettra à Mme CHARVIN de participer aux échanges et aux travaux de la commission, dans le respect du rôle consultatif de celle-ci.

La composition de la commission travaux sera modifiée afin d'intégrer Mme Colette CHARVIN parmi ses membres.

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve l'intégration de Mme Colette CHARVIN.**

9. INTEGRATION DE MR BRUNO BASTIDE A LA COMMISSION RH ET TOURISME

Il est proposé d'intégrer Mr Bruno BASTIDE aux commissions Ressources humaines (RH) et Tourisme.

La composition des commissions Ressources humaines et Tourisme sera modifiée afin d'intégrer M Bruno BASTIDE parmi ses membres.

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve l'intégration de M Bruno BASTIDE.**

10. CREATION D'UNE COMMISSION URBANISME

Afin de renforcer le suivi et l'examen des dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement de la commune, il est proposé au Conseil municipal de créer une commission Urbanisme. Cette commission aura pour vocation d'étudier les différents dossiers liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, aux projets d'évolution du bâti ainsi qu'aux projets communaux relevant de ces domaines.

Elle permettra de favoriser les échanges entre les élus, de préparer les dossiers et de formuler, le cas échéant, des avis et propositions avant leur présentation au Conseil municipal.

Il est proposé que la commission soit composée de plusieurs membres du Conseil municipal, sous la présidence de Madame la Maire :

- Caroline Brun
- Frédéric Dufreney
- Nicolas Julien
- Bruno Rambaud

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve la création d'une commission d'urbanisme.**

11. AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA PELOUSE DU CIMETIERE EN EMPLACEMENTS DESTINES AUX CONCESSIONS FUNERAIRES

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, il convient d'anticiper les besoins en emplacements et d'examiner les possibilités de création de nouvelles places en fonction des espaces actuellement disponibles.

Une attention particulière devra être portée au **carré 4**, dans lequel plusieurs personnes sont actuellement en attente d'un emplacement. Certains emplacements existants ou potentiellement disponibles nécessitent toutefois d'être précisément identifiés et matérialisés, afin de lever les incertitudes concernant leur localisation.

Plus largement, il est proposé de réaliser un **état des lieux des espaces disponibles dans l'ensemble du cimetière**, afin d'identifier les possibilités de création de nouvelles places en fonction de la configuration des lieux, des emplacements existants et des besoins à venir.

Cette démarche permettra notamment :

- de déterminer le nombre de nouvelles places pouvant être créées ;
- de préciser leur localisation ;
- matérialiser les emplacements disponibles, notamment dans le carré 4 ;
- de répondre aux demandes actuellement en attente ;
- d'assurer une gestion anticipée des emplacements pour les prochaines années.

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuvela création de nouvelles places au sein du cimetière communal en fonction des espaces disponibles** ;

12. CREATION D'UN AGENT PERMANENT D'ACCUEIL A TEMPS NON COMPLET

Afin de renforcer l'accueil du public et d'assurer la continuité du service au sein de la mairie, il est proposé de créer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Cet emploi aura notamment pour missions d'assurer l'accueil physique et téléphonique du public, de renseigner et orienter les administrés, ainsi que de participer aux différentes tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il est proposé de créer cet emploi sur la base du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, correspondant à un emploi de catégorie C.

Le poste sera ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de fonctionnaire ou lorsque les conditions statutaires le permettent, le poste pourra également être pourvu par un agent contractuel, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, en fonction du grade et de l'échelon retenus pour le recrutement.

Madame le Maire précise qu'à l'issue du recrutement, le poste aujourd'hui vacant pour un agent d'accueil à temps non complet de 17.5h sera alors supprimé lors d'un prochain conseil municipal. Il ne s'agit donc pas de recruter un 2ème agent d'accueil.

Après délibération et à l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal **approuve la création d'un agent d'accueil.**

12 QUESTIONS DIVERSES

Mme Corinne CHAUMAZ pose plusieurs questions :

1. Délibération 2024.60 du conseil municipal du 30.08.2024 adoptée mais jamais appliquée : recours gracieux auprès de SSIT pour la reprise et la finalisation de la végétalisation de la piste « Directissime
2. Délibération 2024-53 du conseil municipal du 21 juin 2024 adoptée mais jamais appliquée : recours gracieux auprès de SSIT pour la reprise et l'achèvement du télésiège de la pise dite La Blanche entrepris entre novembre 2020 et avril 2021.

Qu'en est-il de l'application de ces délibérations avant le départ de SSDS Régie intéressée Albiez ?

Réponse apportée : toutes les infrastructures du télésiège de La Blanche ont été démontées selon le cahier des charges prévu.

La végétalisation de la Directissime a été réalisée là où cela était possible en fonction de la nature du terrain.

3. Point d'information sur la plainte portée contre M. Jean Didier, maire de la commune de 2014 à 2024 : réquisition de la Procureure.
4. Point d'information sur le rapport de la CRC du 1er juillet 2026 concernant Savoie Tourisme Durable (ex SSIT) et ses filiales (SSDI, SSPI, SSDS, AFFINISKI) et l'évocation de notre commune.

En se référant à ce rapport, dont elle lit un large extrait, Mme Corinne CHAUMAZ attire l'attention sur la gestion de SSDS – SSIT. Selon elle, cette gestion aurait conduit à un surplus de dépenses pour notre commune. En partant de ce constat elle considère que la commune serait légitime pour demander des dédommagements.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt le conseil municipal à 21 h 00.

Madame le Maire

Laure MORICE

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND ★ SAVOIE ★

La secrétaire de séance

Bruno BASTIDE